

SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Mardi 13 septembre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ**

### **Un nouveau souffle pour le bâtiment Paul Chemetov, « La Patinoire »**

Attachée à son patrimoine, la Ville souhaite donner un nouveau souffle au bâtiment du célèbre architecte Paul Chemetov classé comme patrimoine remarquable et propriété municipale, en le faisant évoluer vers d'autres types d'usages destinés à tous les publics audoniens.

En effet, sa situation exceptionnelle en plein cœur de ville et désormais à proximité immédiate de la ligne 14 du métro, permet d'envisager une reconversion en nouveau lieu ouvert à toutes et tous, dont la vocation pourrait être écologique, éducative, culturelle, sociale, familiale et festive. Celle-ci sera construite dans le cadre d'une consultation citoyenne que la Municipalité lancera prochainement, conformément à ses engagements.

La Municipalité veillera à ce que ce patrimoine municipal reste propriété de la Ville et ne fasse pas l'objet d'une opération de promotion immobilière. Une attention particulière sera donnée à la végétalisation du lieu, en lien avec la requalification de la Place de la République et de la Place Jean Jaurès.

Cette démarche s'inscrit également dans le projet de réhabilitation, d'embellissement et de végétalisation porté par la Municipalité, en intégrant la rénovation engagée du quartier Cordon-La Motte-Taupin dans cette nouvelle dynamique de Centre-Ville.

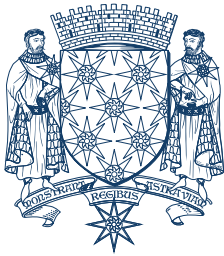
Par ailleurs, la Municipalité, conformément à ses engagements pris à la suite de la fermeture de la partie patinoire du bâtiment, a obtenu que Plaine Commune étudie la construction d'un équipement dédié aux sports de glace dans le secteur d'aménagement Pleyel-Saint-Denis (*courrier de son Président, Mathieu Hanotin, en date du 02 juin 2021*).

Pour rappel, le 12 octobre 2020, suite à de graves problèmes d'infiltrations et de fuites d'eau constatés par le Service Communal d'hygiène et de Sécurité, menaçant d'atteindre les réseaux électriques et de déclencher des incendies et mettant en péril la sécurité des salariés du délégataire, des commerçants et des usagers, la Municipalité prononçait la fermeture de la partie patinoire du bâtiment de Paul Chemetov.

A l'instar de la Nef Lucien Belloni sur l'Île-des-Vannes, ce bâtiment qui abrite la patinoire a été victime, durant plusieurs décennies, d'un sous-investissement et d'une lente dégradation irréversible due à un long défaut d'entretien.

Pour protéger la population, les usagers et les commerces à proximité, la Ville avait immédiatement réalisé des travaux d'urgence pour 250 000 euros et diligenté un audit de sécurité et un diagnostic global du bâtiment.

Dans le même temps la Ville s'attelait à sécuriser la situation professionnelle des salariés du prestataire exploitant la patinoire en engageant un processus d'intégration au sein du personnel communal. Et prenait en charge la location d'heures de glaces pour assurer la continuité des activités des clubs et limiter les impacts de cette fermeture d'urgence sur la pratique sportive.



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

En janvier 2021, l'audit technique conduit par un Bureau d'Etudes et de Contrôle indépendant, (*consultable sur le site de la Ville*), rendait ses conclusions :

- Les fuites n'étaient pas uniquement le fait des eaux pluviales, mais également dues à un défaut d'entretien qui concerne la non-étanchéité de la fosse à glace ;
- Le système de production de glace n'était pas étanche ;
- Les verrières étaient toutes en très mauvais état et risquaient de s'effondrer ;
- Les systèmes de ventilation-extraction et de chauffage également défectueux ou à l'arrêt depuis plusieurs années ;
- De simples travaux de remise en état, sans embellissement et sans nouveaux aménagements intérieurs spécifiques, représenteraient un coût minimum de 7 millions d'euros. Ce coût avoisine les 12 millions d'euros, si on envisage que le bâtiment puisse accueillir des compétitions sportives.

Des conclusions révélant les conséquences irréversibles de l'abandon de l'entretien de ce bâtiment, qui ne permettent pas d'envisager la continuité des activités de glace au sein du bâtiment. Cette décision municipale est confortée à l'heure où les collectivités sont contraintes d'envisager la fermeture de leur piscine ou de leur patinoire pour faire face à la hausse vertigineuse des coûts de l'énergie et aux enjeux de la crise climatique.

Le Maire Karim Bouamrane a également rencontré et informé ce jour les différents présidents des groupes politiques du conseil municipal.

Une délibération portant sur un mandat d'étude pour la rénovation de ce bâtiment emblématique de notre patrimoine commun, sera à l'ordre du jour du conseil municipal du 26 septembre.